

Prêts pour Erasmus+ 2025

Les partenariats de coopération Education des adultes (AC 220 EA/ KA220 AE)

« Q/R Conseils à la candidature »

Webinaire du 13 février 15h30-17h00

+ ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

+ ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

+ **ÉDUCATION DES ADULTES** +

+ ENSEIGNEMENT ET FORMATION
PROFESSIONNELS

Cette présentation consacrée aux projets de partenariats de coopération (action clé 220) pour le secteur de l'Education des adultes.

Elle s'inscrit dans le cadre du cycle d'accompagnement « Prêt pour Erasmus+ ».

Les informations présentées ici sont issues du guide 2025 qui a été publié le 19 novembre dernier et de la note de service qui a été publiée le 16 janvier au Bulletin Officiel de l'Education nationale et qui précise l'éligibilité des organismes et des publics aux actions ERASMUS+ pour la France.

SOMMAIRE

- Informations générales et rappels
- Structurer votre partenariat de coopération
- Conseils

Informations générales et rappels



Rappels



Structure éligible : toute personne morale, diversité/complémentarité des acteurs encouragée

Existence légale : 2 ans minimum

Nombre de participations max à des partenariats : 10

Partenariat : au moins **3 organismes** issus de **3 pays participant** au programme Erasmus+

possibilité d'ajouter des organismes de pays tiers non associés au programme UNIQUEMENT des régions 1 à 3



Cibles : relevant du secteur de l'éducation des adultes

Priorités du projet : communes et/ou du secteur de l'éducation des adultes



Vous avez accès depuis le site monprojeterasmusplus.fr et depuis le site de l'agence partie « Cycle d'accompagnement Prêts pour Erasmus+ » à une présentation commentée des partenariats de coopération. Vous trouverez également ce lien à la fin de cette présentation dans la partie Ressources. Nous n'allons donc pas revenir sur les informations qui y sont détaillées.

Voici néanmoins quelques rappels importants:

Toute personne morale peut déposer une demande de financement pour un partenariat de coopération, les microentreprises et autoentrepreneurs ne sont pas éligibles. La diversité et la complémentarité des acteurs sont vivement encouragés, vous devez donc veiller à bien justifier la composition du partenariat en termes de pays représentés mais aussi en termes de types de structure.

Le candidat, donc l'organisme coordinateur du projet, doit pouvoir prouver une existence légale d'au moins deux ans au moment de la date du dépôt de la demande de financement.

Un nombre maximal de participations par organisme = 10 => partenaire ou candidat pour cette date de dépôt de demande de financement, tout secteur confondu. C'est votre OID qui sera le marqueur.

La composition du partenariat reste la même que sur l'AP 2024: attention, si le partenariat inclut un organisme issu d'un pays tiers non associé au programme, seules les régions 1 à 3 sont éligibles. Voir la liste des régions à partir de monprojeterasmusplus.fr, fiche action partenariat de coopération.

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/programme-guide/part-a/eligible-countries>

Un autre rappel important concerne le choix du secteur éducatif sur lequel déposer son projet.

1^{er} critère pour déterminer le choix du secteur de votre projet : bien décrire les groupe-s cible-s et les utilisateurs finaux de votre projet. Rappel : les utilisateurs finaux sont les personnes qui sont accompagnées au quotidien par vos groupes cibles. Vérifiez que les résultats de votre projet vont bien s'adresser aux publics éligibles au secteur de l'éducation des adultes.

Deuxième critère pour déterminer le secteur de son projet : la sélection des priorités pour le projet.

Priorités et publics cibles spécifiques à l'éducation des adultes

Priorités communes

- Promouvoir l'inclusion et la diversité
- Contribuer à la transition écologique et durable
- Contribuer à la transformation digitale
- Valeurs communes, engagement civique et participation citoyenne

+ 3 pts à l'évaluation
(cf. BOEN)

Priorités sectorielles

- Accroître la participation à l'éducation des adultes et améliorer son caractère inclusif et son accessibilité
- Améliorer la disponibilité d'un apprentissage de qualité, flexible et reconnu pour les adultes
- Promouvoir les centres d'apprentissage locaux et les espaces d'apprentissage innovants
- Créer des parcours de perfectionnement et de reconversion professionnels
- Améliorer les compétences des éducateurs et des autres membres du personnel de l'éducation des adultes
- Créer et promouvoir des possibilités d'apprentissage parmi tous les citoyens et toutes les générations
- Améliorer l'assurance de la qualité dans les possibilités d'éducation des adultes
- Soutenir la réaction à la guerre en Ukraine des systèmes européens d'éducation et de formation

Pour justifier de la pertinence de votre projet dans le secteur Education des adultes, vous devez choisir dans le formulaire de candidature, a minima une priorité : une priorité commune qui couvre tous les secteurs du programme ou une priorité spécifique qui concerne l'éducation des adultes.

Vous voyez à l'écran les priorités communes, transversales, ainsi que les priorités spécifiques au secteur Education des adultes.

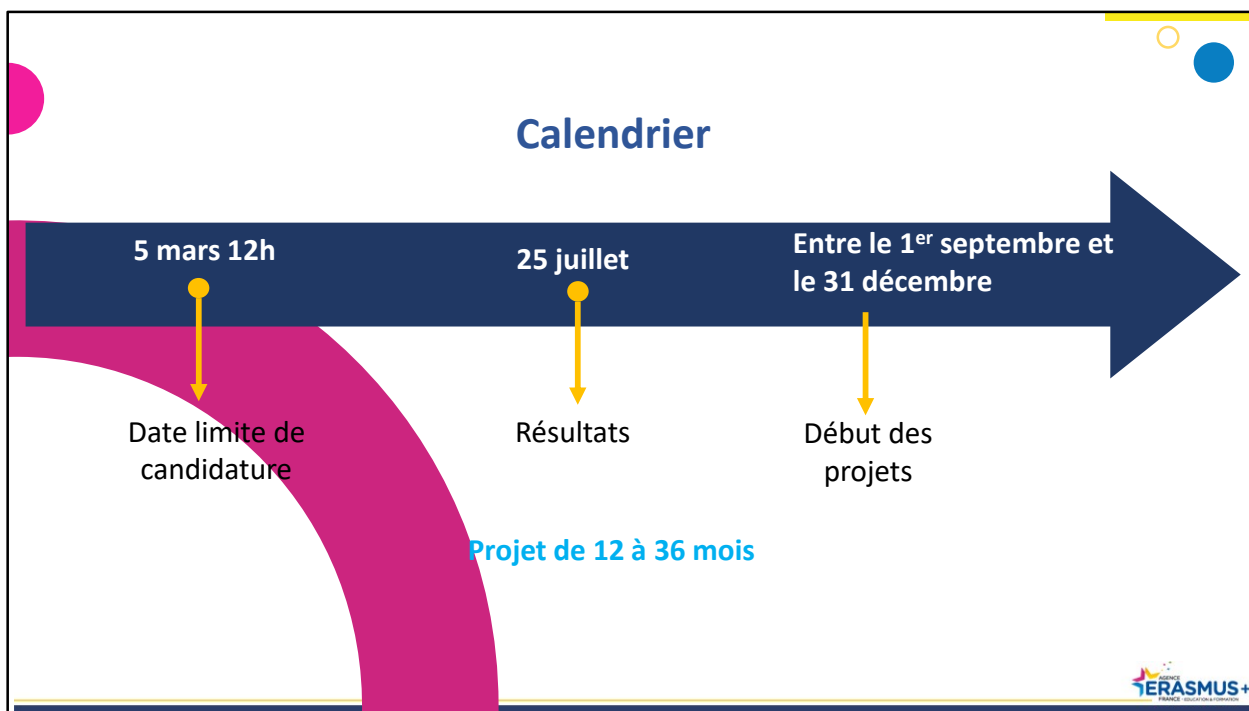
Priorités communes : pages 249-250 Guide 2025 du programme Erasmus+ version FR

Priorités du secteur de l'éducation des adultes : pages 256-257 Guide du programme Erasmus+ version FR

Par contre, il est important de comprendre l'attribution de 3 points supplémentaires dans le cas où votre projet s'inscrit dans une des priorités communes à tous les secteurs.

Il ne s'agit pas de laisser cela à l'interprétation des évaluateurs.

Dans le formulaire de candidature, chapitre « Pertinence du projet », à la question « Comment le projet répond-il aux priorités sélectionnées? » justifiez bien pourquoi vous avez choisi 1 ou plusieurs priorités communes.



Les éléments de calendrier:

Date de dépôt de votre demande de financement : 5 mars midi (heure de Bruxelles).

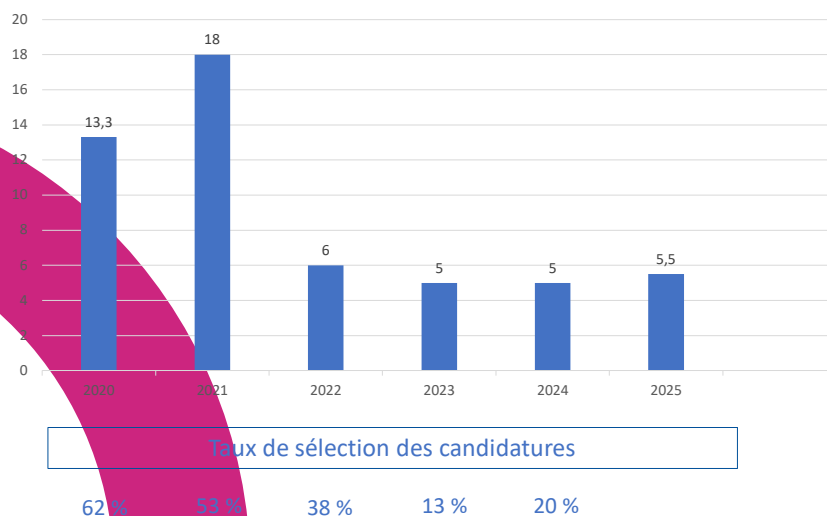
Les résultats devraient être publiés au plus tard le 25 juillet.

Aucune dépense n'est éligible avant la date de démarrage de votre projet à partir du 1^{er} septembre 2025. Et vous pouvez démarrer votre projets entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2025.

La durée de la convention de subvention (donc de votre projet de partenariat de coopération Erasmus+) peut se situer entre 12 et 36 mois.

Pas d'autre date de dépôt de demande de subvention sur les PA de coopération comme sur les autres AP.

Evolution du budget de partenariats Education des adultes (M €)



On notera la toute légère augmentation de la dotation budgétaire pour la France, 500 000 euros en plus pour l'AP 2025.

Sur l'AP 2024, 119 candidatures ont été déposées (-12% par rapport à 2023), 72 candidatures avaient passés les seuils de sélection (donc étaient finançables) contre 114 en 2023, c'est 36 % de moins, la sélection a été plus rude ou les candidatures étaient de moins bonnes qualité.

15 ont été financés eu égard au budget disponible. Petite remontée du taux de sélection du fait de la baisse du nombre de candidats.

Règles de financement

• 3 FORFAITS

120 000 €

250 000 €

400 000 €

📌 Forfait choisi en fonction des **besoins** et des **objectifs** du projet, des **activités** prévues et des **résultats** à atteindre → ambition du projet

📌 Le forfait se base sur les **estimations** du candidat concernant le coût global du projet

📌 Principe de **proportionnalité** : plus le montant demandé est élevé, plus la méthodologie du projet devra être précise et complète

📌 Les évaluations sont menées entre projets de **mêmes forfaits**

📌 Pas de **réduction budgétaire** à l'évaluation



Les règles de financement.

Le modèle de financement proposé comprend un choix de trois montants forfaitaires uniques, correspondant au montant total de la subvention accordée au projet: vous choisissez entre les trois montants prédéfinis, 120 000, 250 000 ou 400 000 € en fonction des activités que vous souhaitez entreprendre et des résultats à obtenir.

Lors de la planification votre projet, vous (coordinateur/organisation candidate – en collaboration avec les partenaires du projet) **devez choisir le montant forfaitaire unique** le plus approprié pour couvrir les coûts de votre projet, en fonction de vos besoins et de vos objectifs. Si le projet est retenu pour un financement, le montant forfaitaire demandé devient le montant total de la subvention.

Les propositions doivent **décrire les activités** à réaliser avec le montant forfaitaire demandé et satisfaire aux principes d'économie, d'efficacité et d'efficacité.

Le choix du montant forfaitaire à demander doit se fonder sur vos propres estimations du coût global du projet. À partir de cette estimation, vous saurez **choisir le montant forfaitaire unique qui correspond le mieux aux besoins du partenariat** tout en veillant à une utilisation efficace des fonds et au respect du principe de cofinancement.

Que veut-on dire par principe de cofinancement? Le principe de cofinancement implique que les ressources nécessaires à la réalisation de l'action ne sont pas entièrement fournies par la subvention. Le budget du projet doit être complété par d'autres sources de financement (sous la forme de ressources propres du bénéficiaire => vous et/ou vos partenaires, revenus générés par l'action ou contributions financières ou en nature de tiers) ; en effet le coût global escompté du projet doit être supérieur au montant forfaitaire demandé. On ne vous demande pas dans le formulaire de candidature de justifier le financement de l'écart entre le coût global du projet et le montant forfaitaire demandé. Néanmoins, si vous savez comment vous allez financer cet écart, n'hésitez pas à l'indiquer dans votre budget prévisionnel.

Précision concernant l'évaluation de vos projets : si vous choisissez un forfait à 250 000€, votre projet sera évalué avec des projets ayant sélectionné le même montant de forfait.

Les évaluateurs ne pourront pas sélectionner votre projet en le basculant sur un autre forfait. Si votre projet est de très bonne qualité mais que le forfait choisi n'est pas pertinent, votre demande de financement sera rejetée.

Aussi, le caractère adéquat du nombre, de la portée et de la complexité des activités proposées dans le cadre du projet par rapport au montant demandé, ainsi que la pertinence de celles-ci par rapport aux objectifs du projet, constitueront des éléments importants de l'évaluation.

S'assurer de la capacité de la structure à gérer le projet



- Montage pédagogique, planification, mise en œuvre, suivi
- Responsabilité légale
- Gestion et responsabilité financière

Vous êtes normalement une équipe à construire le projet de partenariat de coopération, ne serait-ce que parce que vous travaillez collectivement avec vos partenaires.

A l'intérieur de votre structure, veillez à ne pas être seul·e.

Il est peut-être nécessaire d'associer d'autres collègues comme des responsables de structure ou d'autres services qui pourraient être concernés directement par le projet s'il est financé.

De plus, nous vous recommandons vivement de bien prendre connaissance de l'ensemble des dispositions décrites dans la note de service Erasmus+ publiée au BOEN (et qui complète les dispositions de la partie C du guide 2025 du programme Erasmus+).

Ces dispositions portent sur les critères d'exclusion, la vérification de la capacité opérationnelle et de la capacité financière des candidats à une demande de subvention supérieure à 60 000 €.

Structurer votre Partenariat de coopération



Les 4 critères d'attribution

Pertinence du projet

- Répondre aux objectifs de l'action
- Atteindre le public cible de l'activité
- Respect et promotion des valeurs communes de l'UE

25 points

Qualité du partenariat et des modalités de coopération

- Pertinence, expertise du personnel
- Critères spécifiques à chaque activité

20 points

Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet

- Méthodologie, qualité, faisabilité
- Programme de travail clair et cohérent (objectifs/activités)
- Calendrier contrôle et évaluation

30 points

Impact

- Effets positifs sur les participants
- Diffusion et communication des résultats
- Durabilité et pérennité des résultats

25 points

Projet finançable à partir de 70/100
Et au moins la moyenne à chaque critère d'attribution

Cf. pages 265-267 du
Guide Erasmus+ 2025



Nous avons organisé cette partie en fonction du retour des évaluateurs des projets proposés sur l'Appel à propositions 2024.

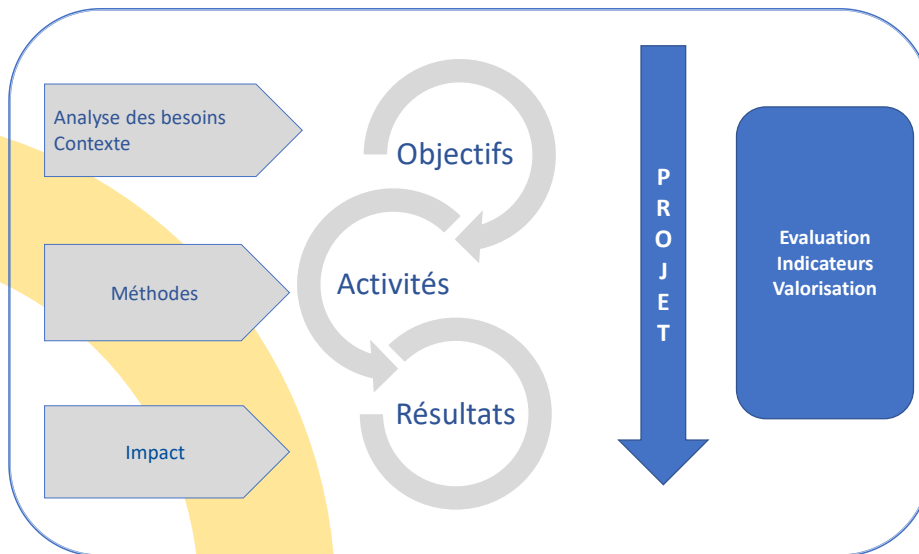
Voici les critères d'évaluation qu'ils utilisent pour étudier vos candidatures ainsi que leur pondération.

Ces critères sont détaillés dans le Guide 2025 du programme Erasmus+ version FR page 265.

Pour la rédaction de votre candidature, nous vous conseillons de vous y référer et de relire votre formulaire en vérifiant que vous répondez à chacun des éléments que les évaluateurs ne manqueront pas d'aller chercher.

La note minimale pour être finançable est de 70/100.

Définir un cadre logique (1/2)



Pour construire un partenariat de coopération, la logique et la cohérence entre les objectifs, les activités menées et les résultats obtenus doivent pouvoir rentrer dans ce qu'on appelle un cadre logique.

Reprenons rapidement la logique projet.

D'abord rappelons que le programme E+ finance des projets européens d'éducation et de formation donc toute la logique de demande de financement est basée sur la logique projet. L'évaluation de votre demande de financement va donc être basée sur cette présentation en cadre logique.

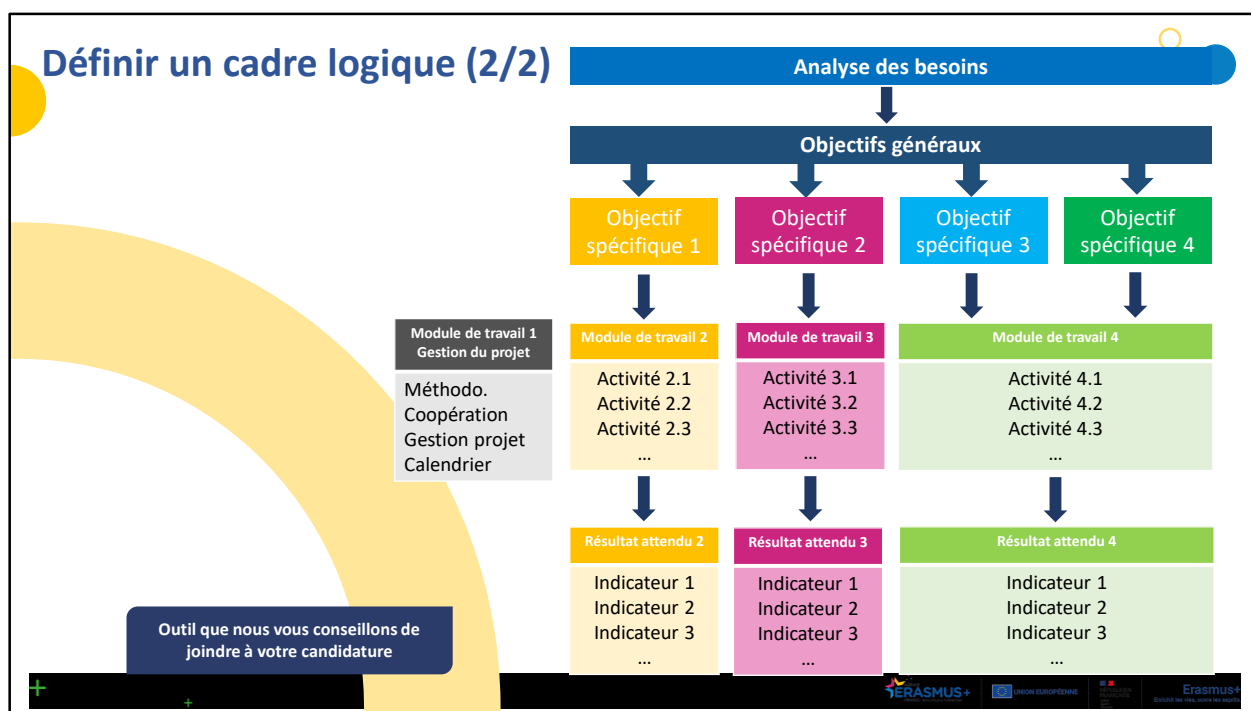
Le cadre logique du projet vise à améliorer la conception des actions du projet.

1. Vérification de l'analyse des besoins: le projet n'existe que parce qu'il répond à des besoins

2. Valeur ajoutée européenne: constat d'une situation complexe, d'une difficulté, d'un problème dont la solution ne peut être trouvée qu'au travers d'une expérience européenne. Puis décrivez les objectifs de vos projets.

Le plan d'action doit être clair à chaque étape du projet. La définition des objectifs (issue du travail de diagnostic et d'analyse des besoins en amont) doit amener à la caractérisation d'activités, planifiées dans le temps.

Ce sont ces mêmes activités qui doivent permettre la construction du budget la justification de celui-ci.



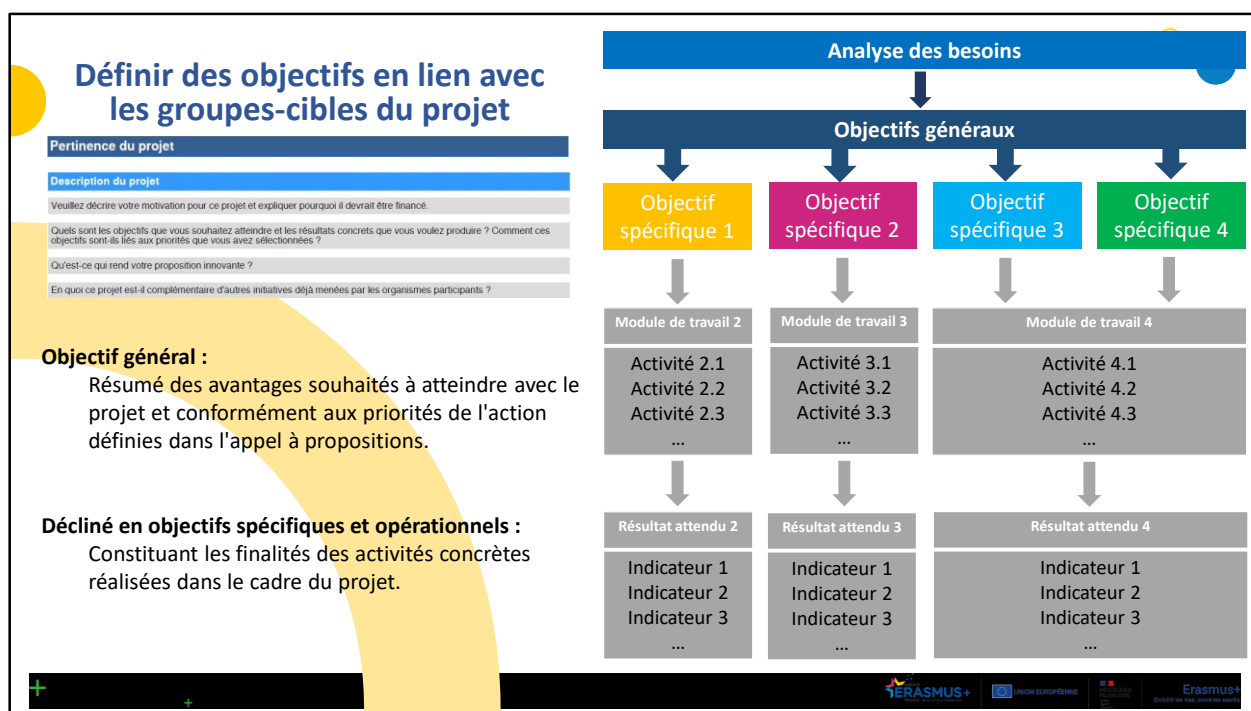
Erasmus+ vous propose une schématisation du cadre logique de votre projet.

On commence bien par l'analyse des besoins qui fixe les objectifs généraux du projet. Ces objectifs généraux peuvent ensuite être déclinés en objectifs spécifiques qui déterminent les différents modules de travail ou lots d'activités (work packages en anglais).

Il vous est indiqué dans les guides de scinder votre projet en maximum 5 lots d'activités dont un qui sera obligatoirement dédié à la gestion du projet.

Pas de fantaisie.

La description de tous les modules de travail doit inclure une référence aux objectifs spécifiques pertinents, illustrer les activités et les produits livrables proposés et montrer clairement comment ces activités contribuent à la réalisation des objectifs. La description des résultats attendus sera étayée par un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'évaluer la performance du projet et la pertinence de chaque activité.



Vous devez déterminer des objectifs généraux qui devront être déclinés en objectifs spécifiques.

Les objectifs du projet doivent être SMART spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps.

On ne revient pas ici sur comment décrire un objectif stratégique ou opérationnel.

Les évaluateurs relèvent que c'est plutôt bien fait dans les candidatures.

Néanmoins ils relèvent un point à améliorer dans la description des objectifs de vos projets mais aussi dans la description des objectifs opérationnels ou spécifiques des lots d'activités du projet.

Les objectifs dans les candidatures sont peut-être clairement définis et réalistes MAIS ils ne décrivent pas suffisamment concrètement comment ils répondent aux besoins des organisations participantes et surtout aux besoins des groupes cibles. A plusieurs reprises dans le formulaire de candidature, on vous invite à lier les besoins identifiés aux groupes cibles, aux participants au projet mais aussi aux utilisateurs finaux. Ce n'est pas clairement une consigne dans les questions qui vous demandent de décrire les objectifs du projet et des lots d'activités. C'est donc une bonne manière de gagner des points que de relier la description des objectifs du projet et des lots d'activités aux groupes cibles, c'est-à-dire aux participants au projet.

Mener une analyse des besoins

Pertinence du projet

Analyse des besoins

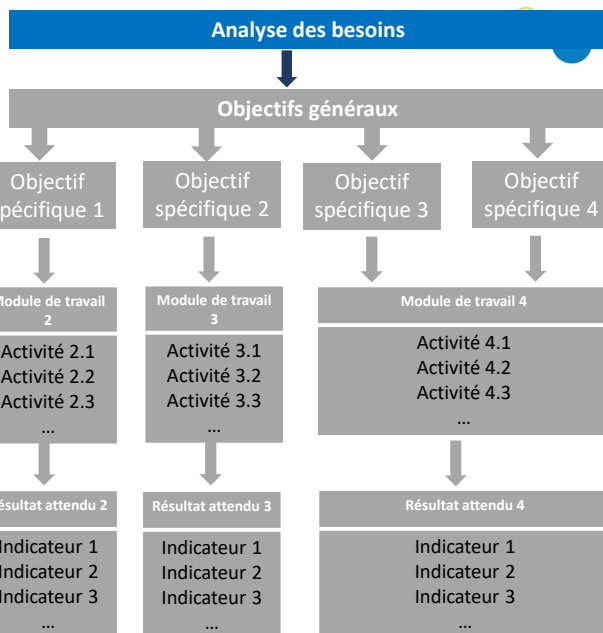
Quels sont les besoins auxquels vous souhaitez répondre en mettant en œuvre votre projet ?

Quels sont les groupes cibles du projet ? Comment les organisations participantes coopèrent-elles avec les groupes cibles du projet dans le cadre de leurs activités ?

Comment avez-vous identifié les besoins de votre partenariat et ceux de vos groupes cibles ?

Comment ce projet répondra-t-il à ces besoins ?

- Changements, manques, améliorations souhaitées
- Analyse des besoins essentielle, fondée sur des preuves
- Permet de planifier et mettre en œuvre le projet
- Les objectifs doivent répondre à ces besoins



Analyse des besoins

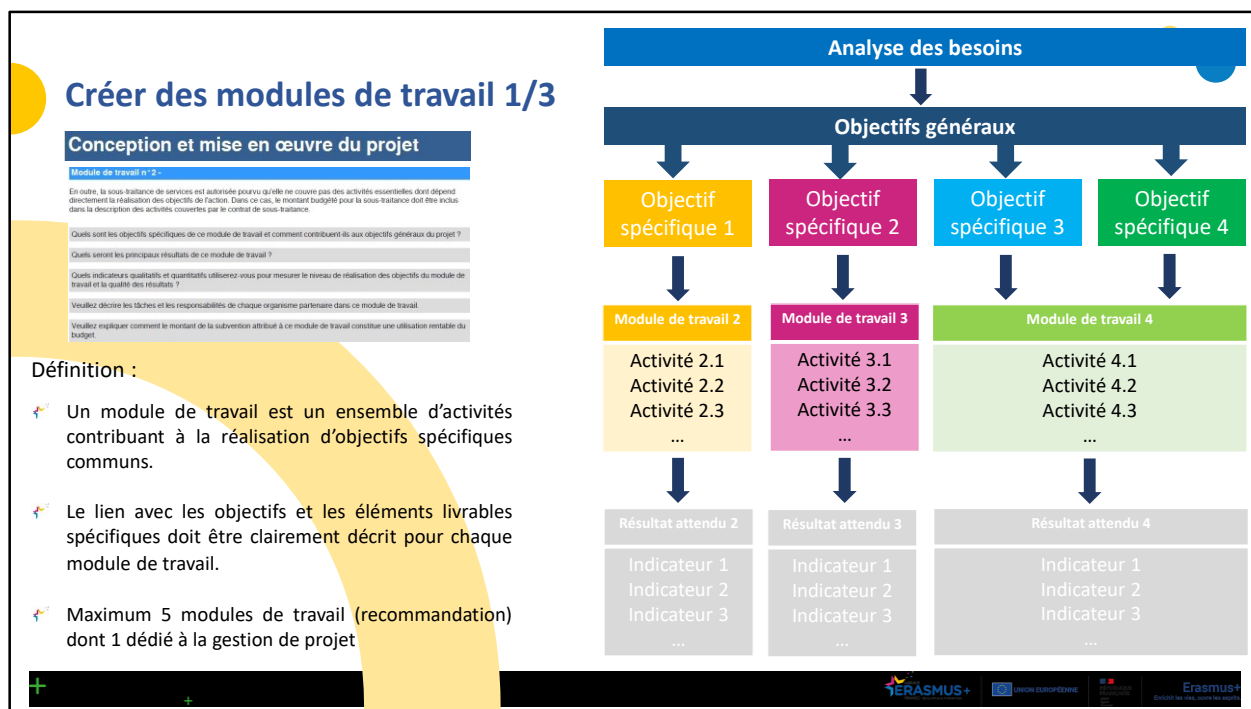
Une analyse des besoins fondée sur des preuves est essentielle à la bonne planification et à la bonne mise en œuvre d'un projet. Les besoins peuvent être définis comme des changements souhaités par les partenaires du projet.

Cette analyse des besoins est impérative pour justifier l'intérêt et la pertinence du projet, c'est pourquoi elle ne peut pas apparaître dans un lot d'activités ! En quoi ce projet va répondre à une problématique identifiée et commune ou repérée par les différents partenaires ? Quel manque, quel changement souhaité poussent les différentes structures à travailler ensemble ? En quoi le projet va apporter une réponse innovante qui permettra l'amélioration des pratiques des partenaires ?

Les objectifs doivent répondre à ces besoins.

N'hésitez pas à travailler cette analyse de besoins avec vos partenaires. Dans un projet de coopération, il est important de faire apparaître le contexte des organismes qui vont composer le partenariat.

Ici les évaluateurs relèvent dans les très bonnes candidatures que cette analyse de besoins est même réalisée pour tous les publics cibles du projet afin d'assurer la cohérence entre l'objectif visé et les besoins identifiés. Ils indiquent que dans certains cas, il leur a manqué une étude scientifique solide à l'analyse du besoin. Cela viendrait appuyer la définition de l'objectif.



En plus du module de travail « Gestion de projet » sur lequel nous allons revenir, nous vous recommandons comme c'est indiqué dans le guide et dans le formulaire de créer jusqu'à 4 modules de travail dédiés à la mise en œuvre des activités du projet. Un module de travail c'est un ensemble d'activités qui contribuent à la réalisation d'objectifs spécifiques communs.

En tout = 5 modules.

Tous les modules de travail doivent montrer le lien avec les objectifs spécifiques. Ils doivent également illustrer les activités et les livrables proposés et montrer clairement comment ces activités contribuent à la réalisation des objectifs.

Attention pas de module de travail spécifique « Communication ».

Créer des modules de travail 2/3

Conception et mise en œuvre du projet

Module de travail no 1 Gestion du projet

Comment l'avancement, la qualité et la réalisation des activités du projet seront-ils contrôlés ? Veuillez fournir des informations sur le personnel concerné, ainsi que sur le calendrier et la fréquence des activités de suivi.

Comment allez-vous assurer un contrôle budgétaire et une gestion du temps appropriés dans votre projet ?

Quels sont vos plans d'action pour gérer les risques liés à la mise en œuvre du projet (par exemple les retards, le budget, les conflits, etc.) ?

Comment vous assurez-vous que les activités sont conçues de manière accessible et inclusive ?

Comment le projet intègre-t-il l'utilisation d'outils numériques et de méthodes d'apprentissage pour compléter les activités physiques et améliorer la coopération entre les organismes partenaires ?

Comment le projet intègre-t-il des pratiques écoresponsables dans les différentes phases du projet ?

Comment le projet encourage-t-il la participation et l'engagement civique dans les différentes phases du projet ?

Montant de la subvention alloué à la gestion du projet

Module de travail : Gestion du projet

Décrit :

- La **méthodologie** de gestion de projet
- Une **répartition claire des tâches** et des arrangements financiers entre partenaires
- Un **calendrier** détaillé avec les étapes et les principaux livrables
- Le système de **suivi et de contrôle**
- Les **outils** mis en place pour assurer une mise en œuvre en temps voulu des activités du projet.

Il contribue à tous les objectifs du projet

Max 20 % du budget

Revenons sur le module de travail dédié à la gestion du projet. C'est le seul module qui ne répond pas à un objectif spécifique mais qui est bien transverse à tout le projet : il couvre tous les aspects de gestion de tout le projet.

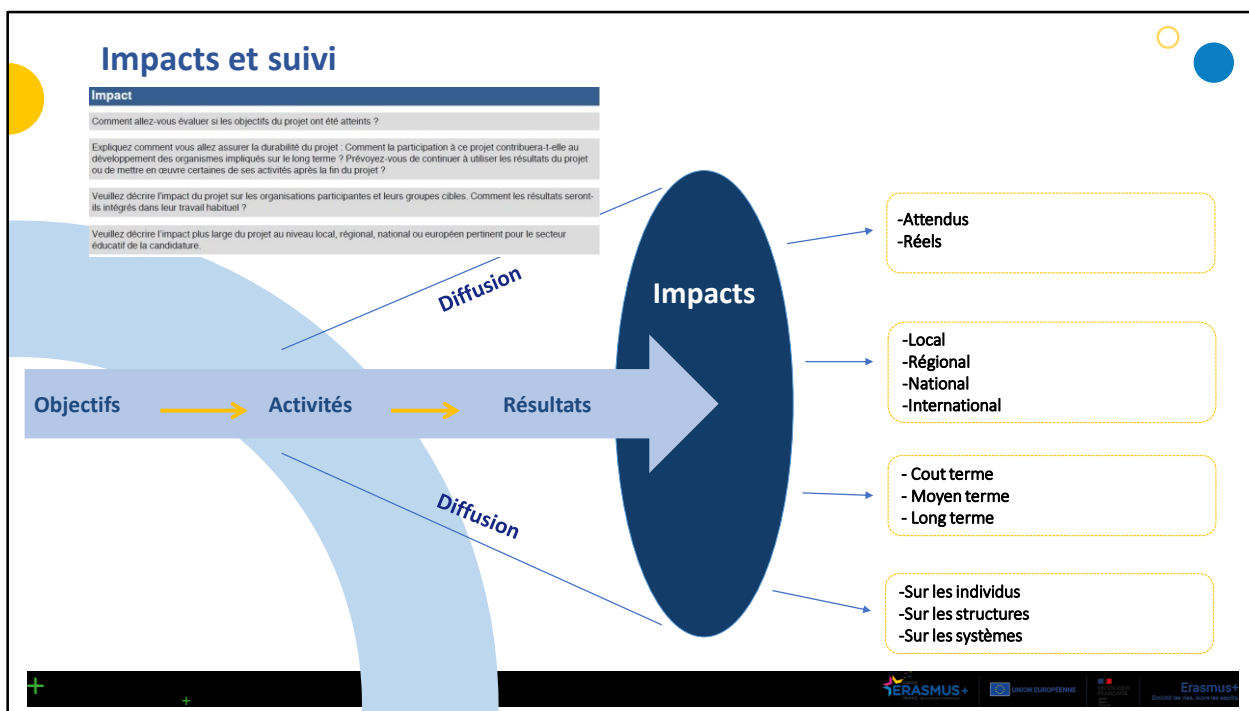
Dans ce module, vous devez décrire (ne pas en faire l'économie!) :

- La **méthodologie** de gestion de projet (rythme des réunions entre partenaires, moyen de communication, outil de travail à distance etc.),
- Une **répartition claire des tâches** et des arrangements financiers entre partenaires (qui fait quoi dans le partenariat, comment et quand ont lieu les versements des subventions etc.)
- Un **calendrier** détaillé avec les étapes et les principaux livrables (nous vous en montrerons un exemple, il est vivement conseillé de joindre ce type de document en annexe)
- Le système de **suivi et de contrôle**
- Les **outils** mis en place pour assurer une mise en œuvre en temps voulu des activités du projet.

Ne faites pas l'économie de ces descriptions détaillées, soyez concrets et pragmatiques. Les évaluateurs relèvent ici que les outils de gestion de projet pourraient être davantage décrits. Rassurez-les quant à vos compétences en pilotage et gestion de projet.

Le module de travail dédié à la gestion de projet ne peut pas dépasser 20% de la subvention totale demandée (maximum 80 000 euros par exemple pour un forfait à 400 000 euros).

N'hésitez pas à lister toutes les dépenses liées à la gestion du projet peuvent être listées : RH, réunions entre partenaires (cf réunions transnationales), achat de matériel, de licences pour outils coopératifs etc.



Concernant l'impact, l'évaluation viendra interroger :

- la proposition de projet comprend des mesures concrètes et logiques pour **intégrer les résultats du projet dans le travail régulier de l'organisation participante** =>
 - le projet est susceptible d'avoir **des effets positifs sur ses participants et les organisations participantes**, ainsi que sur l'ensemble de la communauté ;
 - les résultats du projet peuvent être utilisés en dehors des organisations participant, et ce au niveau local, régional, national, européen ;
- la proposition de projet comprend des mesures concrètes et efficaces pour faire connaître les résultats avec d'autres organisations et le public ;
- les supports seront transférables, mis librement à disposition grâce à des licences ouvertes ;
- la proposition de projet comprend des mesures pour assurer la pérennité du projet, la capacité à prolonger l'incidence et à produire des résultats lorsque la subvention sera finalisée.

Définition de l'impact : l'effet qu'a l'activité réalisée et ses résultats sur les personnes, les pratiques, les organisations et les systèmes.

Impact attendu = c'est la description des impacts que vous allez pouvoir faire dans votre candidature.

Mais l'important est déjà d'arriver à décrire précisément l'effet que les résultats du projet vont produire.

Pour vous aider à décrire de façon plus précise les impacts que les résultats du projet pourraient produire, voici quelques clés de questionnement :

Les caractéristiques des impacts sont variables. Voici une liste de différentes caractéristiques pour qualifier l'impact.

- la nature de l'impact (positif, négatif, direct, indirect, cumulatif) ;
- son ampleur (élevée, modérée, faible) ;
- son étendue (zone ou volume concerné, répartition) ; QUI
- le moment où il intervient (pendant la construction, l'exploitation, l'arrêt, immédiat, retardé, degré de changement)
- sa durée (de courte durée, de longue durée, intermittent, continu) ; QUAND
- sa réversibilité (ou son irréversibilité) ;
- sa probabilité (probable, certitude ou incertitude de la prévision) ; et
- son importance (local, régional ou global). OU

Des indicateurs seront utilisés. Un indicateur est une grandeur observable et mesurable qui sert à montrer les changements obtenus ou les progrès accomplis par un projet, programme etc. en vue de la réalisation d'un effet ou d'un résultat spécifique.

Résultats: changements produits **directement** par les activités. A comparer avec les **objectifs** formalisés avant le lancement du projet.

L'impact : ensemble d'effets directs ou indirects d'un projet qui apparaissent et perdurent sur le moyen terme.

- sur les publics cibles du projet
- sur les organismes participants
- au niveau, local, national, européen

Diffusion : communiquer les succès et résultats du projet dans la mesure la plus large possible (plan de diffusion)

Pour résumer :

Le partenariat doit prévoir chaque étape du projet, et les résultats finaux dans l'activité régulière des structures.

Le projet peut avoir un impact positif sur les participants, les structures et même au-delà (bassin d'emploi, communauté éducative, société civile...).

Le projet doit prévoir l'évaluation des résultats et un plan de communication pour valoriser les avancées et résultats du projet.

Conseils



Exemple de calendrier des activités

		Période 1	Période 2	Période 3	Période 4
Gestion du projet					
Module de travail Gestion de projet	Activité 1.1				
	Activité 1.2				
	Activité 1.3				
Module de travail 2	Activité 2.1				
	Activité 2.2				
	Activité 2.3				
Module de travail 3	Activité 3.1				
	Activité 3.2				
	Activité 3.3				

Outil que nous vous conseillons de joindre à votre candidature

Pour faciliter l'évaluation et la bonne compréhension du projet, annexe un calendrier de ce type au formulaire de candidature. Vous pouvez ainsi montrer la temporalité de toutes les activités, leur corrélation, les échéances des livrables et tout cela par module de travail.
Pensez au diagramme de Gantt.

Exemple de répartition du budget

	Coordinateur	Partenaire 1	Partenaire 2	Partenaire 3	Total
Gestion du projet	40 000	20 000	10 000	10 000	80 000
MT 2	50 000	20 000	30 000	20 000	120 000
MT 3	10 000	50 000	70 000	30 000	160 000
MT 4	10 000	15 000	5 000	10 000	40 000
MT 5	/	/	/	/	/
Total	110 000	105 000	115 000	70 000	400 000

Outil que nous vous conseillons de joindre à votre candidature

Dédiez une annexe à la présentation détaillée du budget. Il est recommandé de la présenter par module de travail et par partenaire comme vous le voyez à l'écran. Vous pouvez tout à fait détailler autant que faire se peut les activités que vous prévoyez dans les modules de travail.

Les erreurs à éviter



Compléter le formulaire de candidature sans être passé par un mémo de projet et commencer par le résumé



Un projet qui n'est pas déposé sur **le bon secteur**



Un budget non justifié ou asymétrique (mal réparti entre les partenaires)



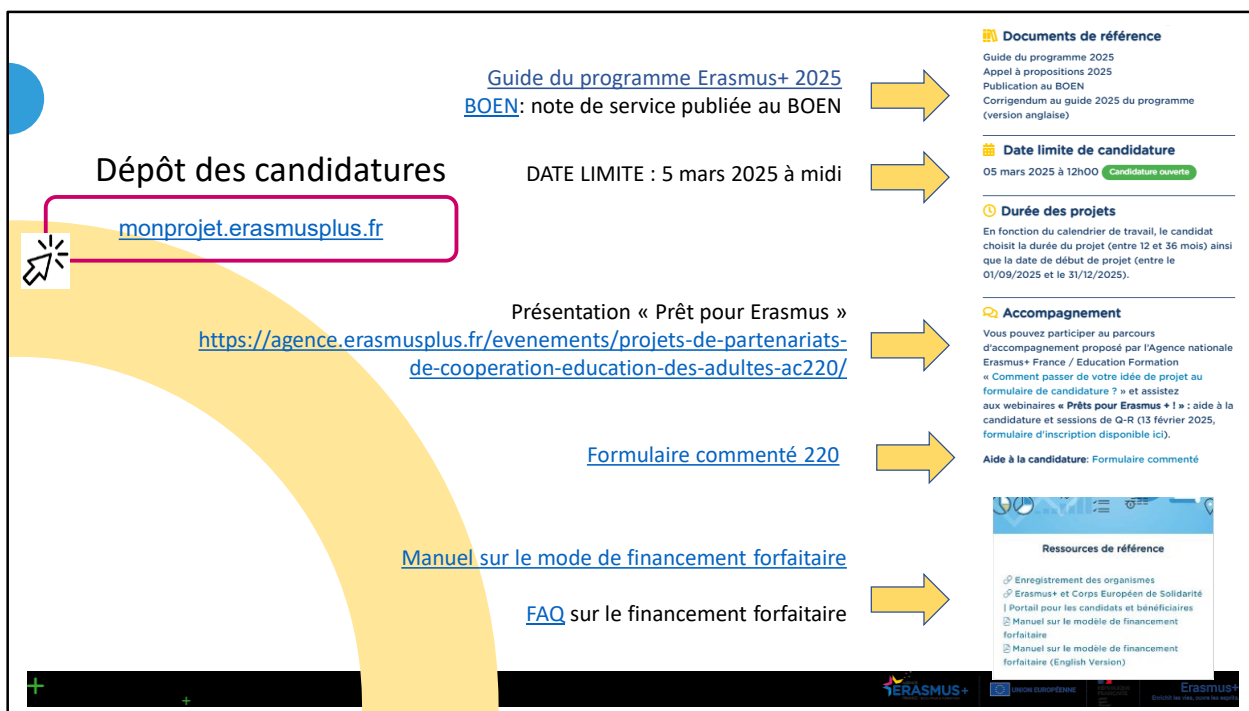
Pas d'évaluation des différentes étapes du projet, notamment de l'impact qui doit être mesuré

Ecrire une candidature avec peu de concertation avec son/ses partenaires



Attention au plagiat





Lien vers la plateforme des candidatures : <https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus>

Ressources disponibles depuis MPE+

- Présentation de l'action : <https://view.genial.ly/64ef16fd42433400115c2f24>
- Guide du programme Erasmus + 2025 (version FR):
https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/erasmus_programme_guide_2025_fr_448.pdf
- Note de service publiée au BOEN:
<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo3/MENC2435108N>
- Formulaire de candidature Partenariat de coopération commenté :
<https://monprojet.erasmusplus.fr/shared/297?expires=1754517600&signature=848497ccad9dca2eb3f902876be88054eb8e19de2d5745df508fc6a0a4b471aa>
- Manuel sur le mode de financement forfaitaire:
https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/pp2025_handbook_on_ka2_lum_p_sum_2025_fr_final_1737127770.pdf
- FAQ: https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/faq_forfaits_151.pdf

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

VOS QUESTIONS



promotion.educadultes@agence-erasmus.fr

